





Marché de Noel de Saint-Hubert - RÈGLEMENT RESTAURATION -

1. Contexte:

Les 9, 10 et 11 décembre prochains, le traditionnel marché de Noël de Saint-Hubert s'installera sur la Place de l'Abbaye qui accueillera de nombreux exposants. Deux grandes tentes seront réservées aux professionnels de l'HORECA, qui y proposeront des mets de qualité. Le comité organisateur désignera parmi les candidats les deux prestataires qui correspondent le mieux aux critères énoncés plus bas.

Si vous souhaitez disposer de ces installations, nous vous demandons de remplir le formulaire de candidature ci-dessous.

2. Règlement et organisation :

Se référer au document général applicable à tous les exposants du marché de Noël, sauf pour le point « Location et Caution ».

3. Horaires:

Les occupants des tentes ont l'obligation d'être au minimum ouverts de manière continue durant les trancheshoraires suivantes :

- Vendredi 09/12 de 16h à 24h
- Samedi 10/12 de 14h à 22h
- Dimanche 20/12 de 14h à 22h

Aucune dérogation ne sera acceptée à ce minimum. A l'opposé, les autorisations communales permettent de rester ouvert plus tard : 3h du matin vendredi et samedi, 1h30 du matin le dimanche. Les occupants peuvent donc suivre ce règlement.

4. Tente:

Nous vous proposons deux tentes 10 mètres de façade sur 6 mètres de profondeur. Chaque tente sera attribuée à un professionnel.

Les tentes seront placées au pied de la Basilique (Place de l'Abbaye, 6870 Saint-Hubert).

L'aménagement intérieur des tentes et le matériel du stand est à la charge du prestataire (bancs, tables, bar, etc.). L'esprit de Noël doit être présent dans la tente. Il doit correspondre à l'ambiance générale et à une vision traditionnelle de Noël. L'occupant de la tente se chargera également de l'équipement électrique du lieu.

<u>Remarque</u>: les tentes n'étant pas prévues pour supporter les poids importants de l'eau gelée et de la neige, il sera primordial que les occupants de la tente veillent à dégager le toit en cas de nécessité. S'ils devaient manquer à cette obligation, le remboursement à neuf des tonnelles sera demandé.

5. Montage et démontage :

L'installation des stands pourra commencer anticipativement. Cela dépendant de la technique, une note sera envoyée aux 2 candidats. Les tentes seront accessibles au plus tard le vendredi 09 décembre au matin et devra être terminée pour 15h45. Pour le montage et démontage des tentes, il sera demandé de l'aide aux personnes qui occuperont ces dernières. Deux personnes seront donc sollicitées le temps d'assurer le montage et le







démontage. Les personnes qui posent leur candidature s'engagent également à assurer la présence de 2 personnes à ces moments clés !

Une fois l'installation terminée, les véhicules devront être garés à l'arrière de la Basilique, sur la Cour des Tilleuls ou sur la Place du Fays (emplacements exempts de disque bleu et d'horodateur).

Le samedi 10/12 et le dimanche 11/12, les exposants s'engagent à être prêt pour 14h, heure d'ouverture du marché de Noël, sauf motif exceptionnel et notification préalable à l'organisateur.

6. Tarif d'occupation:

Le montant de la location des grandes tentes, du 9 au 11 décembre, s'élève à **350€**. Auxquels s'ajoute une caution d'un montant de **100€**, qui vous seront restitués si les conditions sont respectées.

La somme due pour la location de l'emplacement est à payer après confirmation des organisateurs sur compte bancaire **BE26 0689 0237 1829** de l'**Agence de Développement Local de Saint-Hubert**, **n°1**, Place du Marché à 6870 SAINT-HUBERT pour le 16 novembre 2016 au plus tard.

Le paiement fait office de réservation et équivaut à l'acceptation des conditions de participation.

7. Assurance:

Chaque exposant prendra ses dispositions pour faire couvrir sa marchandise et son matériel par une assurance.

Le comité organisateur ne pourra être tenu pour responsable des vols qui pourraient être commis à l'occasion des trois journées de manifestation et décline toute responsabilité en cas d'accident.

8. Propreté:

Les exposants s'engagent à veiller à la propreté de leur stand et des alentours. La caution ne sera pas restituée en cas de non-respect de cette règle.

9. Électricité

Tout comme pour les chalets, l'électricité sera limitée. Il est donc impératif que les occupants des tentes connaissent ce dont ils auront besoin (quelle puissance-watts) et qu'ils limitent ce besoin au maximum en préférant l'utilisation du gaz autant que possible (et ce même si elle est découragée pour les chalets). Néanmoins, tous les appareils électriques et rallonges utilisés devront être conformes aux normes et en état irréprochable!

Il est primordial donc d'indiquer sur votre formulaire de candidature la puissance des appareils électriques qui seront utilisés.

10. Critères de sélection des prestataires :

Afin de respecter la philosophie de la manifestation (voir document règlement organisation CHALETS), le choix des opérateurs qui s'installeront dans les « grandes tentes » dépendra :

- **De la localité** : seront privilégiés les prestataires issus de la commune de Saint-Hubert.
- **Du professionnalisme**: l'occupation des « grandes tentes » est exclusivement réservée aux professionnels de l'HORECA.
- De la qualité: nous privilégierons les produits issus de l'artisanat local fabriqués et/ou transformés par le prestataire. Les productions industrielles sont à éviter au profit du travail de l'artisan. La restauration proposée par les grandes tentes doit se distinguer des petits chalets en proposant des produits haut de gamme.
- **Du respect de « l'esprit de Noël » :** le prestataire veillera à proposer des produits connotés « Noël » (huitres, boudin, foie gras, etc.).







Peu importe quels seront les choix des restaurateurs, il est également impératif que la restauration prenne le dessus par rapport à la boisson et qu'un certain raffinement permette d'offrir un plus par rapport aux chalets classiques.

Deux prestataires seront sélectionnés sur base des critères (définis ci-avant) par le comité organisateur. A qualité égale, les premiers arrivés seront privilégiés.

Votre inscription sera définitive lorsque vous recevrez une confirmation de notre part. Tous les prestataires qui nous auront proposé leurs services au travers du formulaire de candidature seront recontactés par le comité organisateur dans les meilleurs délais, que la réponse les concernant soit favorable ou défavorable.

Pour proposer votre candidature, veuillez remplir le formulaire d'inscription ci-joint et le renvoyer à l'adresse mail suivante : caroline.swennen@saint-hubert.be pour le 1^{er} novembre <u>au plus tard</u>.